



Délibération n°2023-028
Comité syndical du 15 juin 2023

DELEGATION DE L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DES PORTS DE PECHE DE CORNOUAILLE – APPROBATION DU TARIF PROPOSE PAR LA CCIMBO POUR L'UTILISATION DE L'AIRE DE CARENAGE PAR LES PLAISANCIERS DU PORT DU GUILVINEC-LECHIAGAT

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué s'est réuni le 15 juin 2023, au siège du SMPPPC à Pont-l'Abbé.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE, Céline GAZ-LE TENDRE, Sandrine MANUSSET, Annick MARTIN, Michel LOUSSOUARN, Jean-Michel GAIGNE, Cyrille LE CLEACH, Gwénola LE TROADEC, Yvan MOULLEC, Marc RAHER
Excusés	Didier GUILLON, Anne MARECHAL, Jean-Marc PUCHOIS, Bernard PELLETER, Forough DADKHAH, Marc BIGOT, Jean-Luc TANNEAU, Daniel LE PRAT, Yannick LE MOIGNE, Dominique BOUCHERON
Excusés ayant donné pouvoir	Anne MARECHAL ayant donné pouvoir à Céline GAZ-LE TENDRE

Représentant 14 voix

EXPOSE DES MOTIFS

La présente délibération a pour objet d'approuver les tarifs qui seront appliqués en 2023 dans le cadre de l'exploitation du service public des ports de pêche de Cornouaille par la CCIMBO, tels qu'ils figurent en annexe.

Conformément aux dispositions des articles R.5314-9 et R.5314-22 du Code des Transports, le Conseil portuaire du port du Guilvinec-Léchiagat a été consulté sur ce projet de tarifs et a émis un avis favorable.

En conséquence,

Vu la proposition de tarifs annexés ;

Vu l'avis du conseil portuaire du port du Guilvinec-Léchiagat du 23 mai 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu pour le Syndicat mixte, d'approuver les tarifs 2023 pour l'utilisation de l'aire de carénage par les plaisanciers du port du Guilvinec-Léchiagat.

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical**

DECIDE

- D'approuver les tarifs 2023 (figurant en annexe) de la délégation de l'exploitation du service public des ports de pêche de Cornouaille accordée à la CCI Métropolitaine Bretagne Ouest, relatifs à l'utilisation de l'aire de carénage plaisance du port du Guilvinec-Léchiagat

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille**



Maël DE CALAN

PORT DU GUILVINEC

GRILLE TARIFAIRE 2023

PROPOSITION DE TARIFS POUR L'AIRE DE CARENAGE PLAISANCE

TARIFS ET CONDITIONS D'USAGE DES BIENS		2023		
Aire de carénage plaisance port du Guilvinec	tarif (€ HT)	unité	(I)	
<i>Stationnement</i>				
Par jour	0,25 €	m2	X	
Par mois	4,00 €	m2	X	
<i>Fluides</i>				
Eau douce 1 h	3,83 €		X	
Eau douce forfait carénage	15,30 €		X	
Electricité 1 h	1,91 €		X	
Electricité forfait carénage	7,65 €		X	

(I) Indexation

Les tarifs sont, pour partie d'entre eux indexés selon une formule de révision, figurant dans le contrat de concession. Cette formule d'indexation est basée sur 3 indices :

- l'indice des prix à la consommation,
- l'indice des prix de l'énergie (électricité, gaz..),
- l'indice du coût du travail.

PORT DU GUILVINEC

GRILLE TARIFAIRE 2023

PROPOSITION DE TARIFS POUR L'AIRE DE CARENAGE PLAISANCE

TARIFS ET CONDITIONS D'USAGE DES BIENS		2023		
Aire de carénage plaisance port du Guilvinec	tarif (€ HT)	unité	(I)	
<i>Stationnement</i>				
Par jour	0,25 €	m2	X	
Par mois	4,00 €	m2	X	
<i>Fluides</i>				
Eau douce 1 h	3,83 €		X	
Eau douce forfait carénage	15,30 €		X	
Electricité 1 h	1,91 €		X	
Electricité forfait carénage	7,65 €		X	

(I) Indexation

Les tarifs sont, pour partie d'entre eux indexés selon une formule de révision, figurant dans le contrat de concession. Cette formule d'indexation est basée sur 3 indices :

- l'indice des prix à la consommation,
- l'indice des prix de l'énergie (électricité, gaz..),
- l'indice du coût du travail.